



Compte rendu réunion du Comité Directeur du CDA 32 du 08 Mars 2012.

Membres présents :

Mrs GESTA Francis (ACA), MEDIAMOLE Bernard (ACA), FACQUER Claude (ACA), MARROT Monique (ACA), DUSSEZ Karine (AFC), PEREZ Aurore (AFC), LOURMIERE Nathalie (AFC), RIU Pascal (SAC), PAQUET Jean-François (SPLACH), MARTIN Gilles (ACA).

Membres excusés :

FRATUS Carole (SAC), DUPRAT Anne (SAC)

Personnalités invitées :

Mme GRANDRIEUX Véronique (DDCSPP), Mr MORONVAL Bernard (responsable CNDS à la DDCSPP).

Ordre du jour :

- Intervention de Mr Moronval, de la DDCSPP au sujet du CNDS.
- Bilan de la saison de Cross et de la saison hivernale en cours.
- Discussion sur le projet de calendrier estival.
- Questions diverses.

Intervention de Mr Moronval :

les subventions du CNDS 2012 attribuées au niveau local s'inscrivent dans le double objectif suivant :

- Aider au développement de la pratique sportive, sur l'ensemble du territoire, en priorité dans le cadre organisé des clubs sportifs affiliés à des fédérations sportives agréées et qui constitue le vecteur puissant de transmission des valeurs éducatives et d'une éthique;
- Soutenir particulièrement les projets de développement de la pratique sportive qui maximisent l'impact positif de cette pratique dans les domaines de l'action éducative.

A cette fin, le CNDS doit permettre au mouvement sportif de conforter en 2012 sa structuration et sa professionnalisation, afin de franchir une nouvelle étape dans le développement de la pratique sportive sur tout le territoire national et ainsi contribuer significativement, aux côtés des collectivités locales, à l'adaptation de l'offre sportive aux besoins du public .

L'objectif général est de conforter la structure associative sportive dans sa contribution à la cohésion sociale en incitant la pratique sportive régulière en club, structure favorisant la socialisation et la pratique sportive conviviale et sécurisée grâce à l'encadrement assuré par des éducateurs sportifs.

Il devra en découler une augmentation du nombre de licenciés dans les clubs, et donc dans les fédérations. Les projets soutenus par le CNDS devront mettre en avant explicitement les objectifs visés.

Dans ce contexte, le CNDS soutiendra les projets de développement sportifs portés par chaque CROS, ligue, CDOS, comité, club sportif et association sportive locale incluant un volet mettant en valeur l'engagement éducatif.

Pour les clubs, « la formalisation d'un projet d'éducatif, fondé sur le

respect d'une éthique et de valeurs » dans le cadre de leur projet associatif sera la condition de la demande de soutien du CNDS.

Dans notre cas, le CDA doit être l'animateur de son réseau : les clubs. Le CDA doit donc être en mesure de présenter un plan de développement et chaque club un projet associatif. Si ces conditions ne sont pas remplies, il n'y aura pas de subvention.

Le CDA 32 se tourne vers un projet de coach santé, mutualisé entre les clubs. Le comité directeur va devoir faire un bilan de nos besoins, de nos projets....etc...et définir le poste à pourvoir pour le coach santé, dans le but de monter un dossier CNDS cohérent, qui permettra l'attribution de subventions.

Pour cette année, le dossier CNDS présenté l'a été dans la forme habituelle, le CD ayant été pris de cours par l'avancement de la date de dépôt des dossiers, dossier accepté par la DDCSPP pour cette année.

Bilan Cross et saison hivernale en cours :

Le challenge de cross s'est très bien passé. Le cross départemental a vu presque 200 athlètes au départ.

Bilan positif dans l'ensemble.

Le système de remise des récompenses, lors des challenges est maintenu.

Petit bémol pour les BE/MI qui n'ont pas de Championnat de France de cross en individuel.

Une athlète de Splach a déploré le manque d'engagement d'une équipe BE, ce qui l'a privé de la possibilité d'une sélection à la demi finale des Championnats de France. Il faut 6 athlètes du même département pour constituer une équipe, ce qui n'est pas évident au vu de nos effectifs. Nous allons donc travailler très en amont sur ce problème pour essayer d'avoir au moins une équipe BE et MI lors du prochain challenge.

Bilan aussi très positif pour les compétitions en salle, notamment pour les EA/PO . Un petit reproche à l'Ariège pour son manque total d'organisation, qui a causé beaucoup de retards et demandé une trop grande implication des Gersois.

Projet de calendrier estival :

Le challenge d'été EA/PO sera aligné sur les dates des autres départements (31 et 82), excepté celle du 24 Mars qui aura lieu le 1er Avril, le 24 Mars étant la veille du Seissan-Auch.

Une compétition commune avec le 31 et le 82 aura lieu le 06 Juin.

L'Astarac Fond Club nous informe qu'il ne pourra pas maintenir l'épreuve de haies, la piste étant en trop mauvais état.

Le projet de calendrier estival a été distribué aux membres du comité.

Questions diverses :

Pour les CA à VE, les 3 journées de compétition sont toutes prévues à Toulouse. Une proposition est faite à l'ACA pour en organiser une. L'ACA étant cette année l'organisateur des Championnats des Pyrénées des Vétérans, Bernard Médiamol préfère décliner cette organisation.

Afin de fédérer le plus grand nombre d'athlètes pour le match inter-départemental du 23 Juin, un courrier va leur être adressé individuellement. 70 athlètes BE/MI concernés.

Le Président remercie tout particulièrement Gilles Martin, pour son remarquable travail sur les compétitions et le suivi des résultats.

La prochaine réunion aura lieu le Jeudi 07 Juin 2012, à confirmer suivant les disponibilités des membres.